

## Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt, le mercredi neuf décembre à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle des fêtes de Montagrier, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi vingt-six novembre par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 19  
 Nombre de votants : 20

Abstention : -  
 Pour : 20  
 Contre : -

Étaient présents :

<b>Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 9 décembre 2020</b>					
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Procuration à...</b>	<b>Suppléé par...</b>
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent				
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine		x		
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne	x			
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick				
LAMONERIE	Bruno	x			
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal		x		
OUISTE	Alain		x	Jean-Paul COUVY	
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre	x			
RAYNAUD	Michel		x		
SAUTREAU	Jean-Michel				
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie		x		
		19	5	1	0

Secrétaire de séance : Francine BERNARD

Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2020.

AR PREFECTURE

024-200068260-20201209-2020120919-DE  
 Regu le 15/12/2020

**Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2020.**

Monsieur Francis LAFAYE, Président, expose que le comité syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical nomme Francine BERNARD secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020 est approuvé.



Le Président,  
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture  
Pour copie conforme,  
Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20201209-2020120919-DE  
Regu le 15/12/2020